

Sainte-Thérèse, le 21 juillet 2015

Par courriel : j

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située sur les
lots 4 655 302, 5 243 649 et 5 262 905 à Mont-Laurier
V/Réf. : 15 2211

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 9 juillet dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit
de :

Lot 5 262 905

1. Certificat d'autorisation du 28 avril 2005, 2 pages
2. Avis d'infraction du 15 octobre 2004, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 27 octobre 2004, 4 pages
4. Rapport d'inspection du 17 août 2005, 4 pages
5. Rapport d'inspection du 14 mai 2015, 8 pages
6. Rapport d'inspection du 25 juin 2015, 3 pages
7. Note au dossier du 20 juillet 2015, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en
vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement
durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne
détient aucun document concernant les autres numéros des lots.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (27 pages)

Saint-Jérôme, le 28 avril 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Gestion R. H. Coursol inc.
2410, chemin de la Lièvre Sud
Mont-Laurier (Québec)
J0W 1J0

N/Réf. : 7610-15-01-02122 10
400198220

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 15 janvier 2005, reçue le 3 mars 2005 et complétée le 21 avril 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 7,97 hectares, au taux annuel d'exploitation de 10 000 tonnes de sable et gravier, sur des épaisseurs moyenne et maximale de 12,0 et 15,0 mètres.

L'exploitation comprend du chargement direct, du tamisage et du concassage.

Les travaux auront lieu à au moins 1,0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sur le lot 7, rang 2, cadastre du canton de Robertson, ville de Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* », daté du 15 janvier 2005, signé par René Coursol, 9 pages et documents annexés.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02122 10
400198220

Le 28 avril 2005

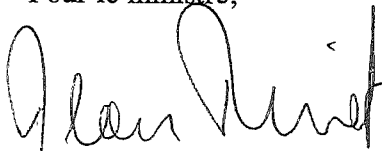
- Plan d'aménagement de la sablière, daté du 13 décembre 2004, signé par **art. 23-24** arpenteur-géomètre, 1 plan.
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des précisions à la demande, datée du 21 avril 2005, signée par **art. 23-24**, 4 pages.
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des engagements à la délimitation visuelle de la sablière et à la restauration progressive, datée du 21 avril 2005, signée par **art. 23-24** 2 pages.
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 21 avril 2005, signée par **art. 23-24** 4 pages.
- Télécopie adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le milieu hydrique environnant, datée du 21 avril 2005, signée par **art. 23-24** 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/EM

Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:



RECOMMANDÉ PAR:





Saint-Eustache, le 15 octobre 2004

AVIS D'INFRACTION

Monsieur René Coursol
2410, chemin de la Lièvre Sud
Mont-Laurier (secteur Des Ruisseaux) (Québec)
J0W 1J0

Intervenant: Y 20363 53
Lieu d'intervention: X206 0641
Demande: _____
Intervention: 300 192 219
Soutien technique

N/Réf. : 7610-15-01-général Mont-Laurier-03

Objet : Exploitation d'une sablière à Mont-Laurier.

Monsieur,

À la suite de vérifications effectuées le 15 octobre 2004 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale des Laurentides, nous avons constaté l'infraction suivante et ce, en dérogation à la loi :

- Avoir permis l'exploitation d'une sablière à Mont-Laurier sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation prévu à ces fins.
 - ◆ Loi sur la qualité de l'environnement.
article 22
 - ◆ Règlement sur les carrières et sablières.
article 2

Nous vous demandons donc de faire **cesser immédiatement** l'extraction d'agrégats et de nous soumettre par écrit, **avant le 29 octobre 2004**, un plan de la démarche effectuée pour corriger la situation.

De plus, nous vous demandons de communiquer avec les exploitants de cette sablière (2626-3350 Québec inc) afin de les aviser du présent avis et de mettre en place des infrastructures physiques pour empêcher l'accès à ce terrain.

...2

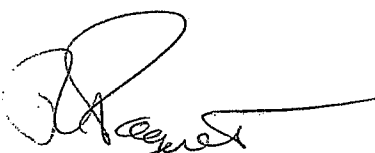
Avis d'infraction

À titre indicatif, nous vous transmettons un formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière, d'une sablière ou d'un procédé de concassage et/ou de tamisage au cas où vous souhaiteriez vous conformer à la réglementation et présenter une demande de certificat d'autorisation.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été constatée.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Guillaume Potvin au (450) 623-7811 poste 262.

RP/GP



Richard Paquet
Coordonnateur-Division contrôle
Secteur industriel et agricole

P.J. : Formulaire pour une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière et/ou d'un procédé de concassage et/ou de tamisage.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-02122-03

DATE DE RÉDACTION : 2004-11-09

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2004-10-27
 - ARRIVÉE : 11 :00
 - DÉPART : 11 :20

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Guillaume Potvin

. ACCOMPAGNÉ DE: N/A

. LIEU INSPECTÉ
Sablère
Gestion R. H. Coursol inc.
 Lot p-8 rang 2, cadastre du canton Robertson
 Mont-Laurier (Des Ruisseaux) (Québec)
 Route 309, accès après l'enclos de cerfs rouges. Une
 annonce mentionne Domaine du Cerf. Il y a un
 brigadier bleu faisant signe d'arrêter sur la barrière.

. ADRESSE POSTALE (si différente)
Gestion R. H. Coursol inc.
 2410, chemin de la lièvre Sud
 Des Ruisseaux (Québec) J9L 3G3

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui non TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE

Monsieur **art. 53-54** entrepreneur en excavation.

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)
 RENCONTRÉE(S): Monsieur René Coursol, propriétaire. 819-623-4924

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
 Nombre: 1 1

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S)
 PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le MENV. Répondre à la plainte concernant l'exploitation d'une sablière par Monsieur Éric Lacelle (Jean-Pierre Lachaine) d'une sablière qui serait la propriété d'un certain Monsieur Coursol. Un avis d'infraction avait été transmis en date du 15 octobre 2004 pour ce type d'infraction. Il s'agit d'une sablière inconnue du Ministère.

Intervenant: _____
 Lieu d'intervention: X2060641
 Demande: _____
 Intervention: 300/83232

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-02122-03

DATE DE RÉDACTION :

2004-11-09

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'avais rendez-vous avec Monsieur René Coursol. Il y a deux accès possibles à la sablière via la route 309. Sur chacune des deux barrières il y a un panneau représentant un brigadier en bleue qui fait le signe « stop ». Nous accédons par le chemin d'accès qui longe l'enclos des cerfs rouges. Monsieur Coursol avait la demande de CA en main et nous l'a révisons ensemble. Le projet de M. Coursol se résume à une égalisation du terrain. Il y a la présence d'esker de sable qui surplombe le profil original. Le but est donc de sortir ces agrégats. M. Coursol compte permettre à plusieurs exploitants de venir sur le site. Il ne compte pas installer une balance ni mesure de contrôle pour s'assurer d'être payé. Il ne nie pas que la compagnie 2626-3350 Québec inc. (Éric Lachaine) est venu prélever des agrégats au cours de l'été. Il ne veut pas permettre aux exploitants de creuser au-delà du profil original. Des tas de terres végétales sont présents sur les lieux et M. Coursol compte effectuer une restauration du site pas l'ensemencement d'espèces végétales. La superficie d'exploitation est estimée sommairement à 33,000 mètres carrés.

3. CONCLUSION

M. Coursol est bien conscient que pour permettre l'extraction de sable à des fins commerciales, il doit obtenir un certificat d'autorisation. Comme le but du projet est plus un aménagement de terrain plutôt qu'une entreprise d'excavation comme tel. J'évalue que les impacts sur l'environnement seront plutôt limités. Toutefois, un certificat d'autorisation est requis.

4. RECOMMANDATION(S)

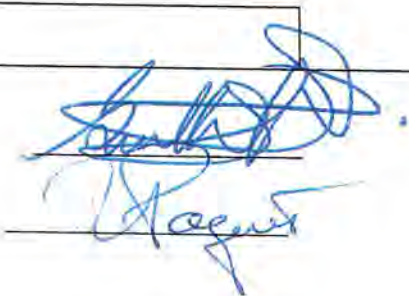
Aucune pour l'instant les démarches pour la présentation de demande de CA sont en cours.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:



2004-11-09

2004/11/09

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Lots 7 et 8, rang 2, cadastre du canton Robertson à Mont-Laurier (Québec)
Intervenant : Gestion R. H. Coursol inc.
Date : 27 octobre 2004
N/RÉF : 7610-15-01-02122-03
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no.1: Ce sont ces buttes de sables que M. Coursol souhaite faire évacuer de son terrain. Il n'est pas question pour lui de creuser mais d'égaliser le terrain.

:20,000



Rang 3

Rang 2

Rang 2

Rang 1

CANTON DE Vaud
CANTON DE Fribourg
CANTON DE Neuchâtel
CANTON DE Valais
CANTON DE Genève
CANTON DE Ticino
CANTON DE Aargau
CANTON DE Appenzel A.
CANTON DE Appenzel E.
CANTON DE Bâle A.
CANTON DE Bâle E.
CANTON DE Bâle C.
CANTON DE Jura
CANTON DE Schaffhouse
CANTON DE Soleure
CANTON DE Thurgovie
CANTON DE Val Canton



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-02122-03

DATE DE RÉDACTION : 2005-09-01

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2005-08-17
- ARRIVÉE : 14 :00
- DÉPART : 14 :36

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Guillaume Potvin

. ACCOMPAGNÉ DE: N/A

. LIEU INSPECTÉ

Sablière

Gestion R. H. Coursol inc.

Lot p-7 rang 2, cadastre du canton Robertson
Mont-Laurier (Des Ruisseaux) (Québec)
Route 309, accès après l'enclos de cerfs rouges. Une
annonce mentionne Domaine du Cerf. Il y a un
brigadier bleu faisant signe d'arrêter sur la barrière.

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Gestion R. H. Coursol inc.

2410, chemin de la Lièvre Sud
Mont-Laurier (Québec) J0W 1J0

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui non

TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE

Monsieur **art. 53-54** entrepreneur en excavation.

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Monsieur René Coursol, propriétaire. 819-623-4924

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

Nombre: 2 **art. 23-24**

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S)

PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le MENV. Effectuer une inspection de conformité suite à l'émission du certificat d'autorisation du 28 avril 2005 pour l'exploitation d'une sablière.

Intervenant: _____

Lieu d'intervention: _____

Demande: _____

Intervention: 300219771

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-02122-03

DATE DE RÉDACTION :

2005-09-01

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'avais rendez-vous avec Monsieur René Coursol qui m'informe que seulement environ 30 voyages de sable ont quitté la sablière à des fins commerciales depuis l'émission du CA. Il aimerait que ce soit plus rapide mais la piètre qualité du sable ne le permet selon les excavateurs qui viennent y prélever des agrégats pratiquement gratuitement. M. Coursol affirme qu'il n'assure pas de contrôle serré et qu'il se fie aux excavateurs de l'aviser quand ils viennent chercher du sable. Pas d'équipements et pas de machinerie sur place. M. Coursol me montre un piquet dans le sol qui selon lui marque la limite entre le lot 8 et le lot 7. Je remarque qu'il y a une partie des agrégats qui dépassent sur le lot 8 et je l'informe que le lot 8 ne fait pas partie du CA. M. Coursol m'explique que le lot 7 n'est pas zoné agricole alors que le lot 8 l'est. Je lui indique qu'il ne pourra permettre que la partie de l'esker qui se trouve sur le lot 8 ne pourra être exploitée à des fins contractuelles puisque à l'extérieur de la zone autorisée. M. Coursol m'avise qu'il va s'efforcer d'utiliser cette partie d'agrégats qui doit représentée environ moins de 3 % de tout le volume exploitable à ces propres fins entre autre pour combler des trous sur sa propriété.

Je recherche les repères fixes délimitant l'aire d'exploitation de la sablière qui a une forme carré. M. Coursol me montre alors un bouleau à papier qui marquerait la limite nord-est de la sablière. Le CA prévoyait des poteaux de métal peints de couleur orange. M. Coursol affirme qu'il y aura mise en place de quatre piquets (un dans chaque coin comme le mentionne le CA) dans les prochains jours.

3. CONCLUSION

L'extraction n'a pas été constatée. Il s'agit d'une très petite exploitation de sablière avec concassage. Pas d'équipements sur place. Manque les repères fixes.

4. RECOMMANDATION(S)

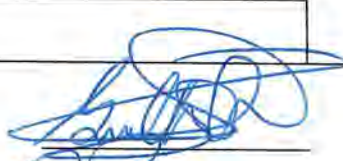
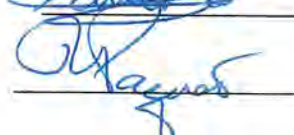
Transmettre une lettre demandant la mise en place des repères fixes (lettre datée du 22 août 2005).

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE

2005-09-01

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet



2005/09/07

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Lot 7, rang 2, cadastre du canton Robertson à Mont-Laurier (Québec)
Intervenant : Gestion R. H. Coursol inc.
Date : 17 août 2005
N/RÉF : 7610-15-01-02122-03
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 1 : Vue de d'autres secteurs qui avaient fait l'objet d'extraction dans le passé. Il m'apparaît clair que M. René Coursol souhaite ré aménager son terrain de façon à le boiser afin d'y attirer des chevreuils. Ceci est un secteur dont nous n'avons pas exigé la restauration mais que M. Coursol souhaitait reboiser.

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Lot 7, rang 2, cadastre du canton Robertson à Mont-Laurier (Québec)
Intervenant : Gestion R. H. Coursol inc.
Date : 17 août 2005
N/RÉF : 7610-15-01-02122-03
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 2 : Vue générale des lieux de la sablière autorisée. Le projet consiste qu'à décaper les esker visible au-delà de la flèche blanche. La flèche rouge montre le tas de terre végétale conservé près de l'accès de la sablière. La flèche montre l'endroit approximatif où se trouve un piquet de bois qui marquerait la limite entre le lot 7 et 8. Je fait donc remarquer à M. Coursol qu'une partie des agrégats se trouve donc à l'extérieur de l'aire autorisée et qu'ils ne pourront être utilisés qu'à ces fins personnelles. M. Coursol m'explique que le lot 8 est zoné agricole mais pas le lot 7 alors il souhaitais éviter de faire une demande à la CPTAQ et a donc exclu le lot 8 de la demande (voir plan en annexe du rapport). Flèche noire : un bouleau marquerait le coin nord-est de l'aire d'exploitation. Je demande d'ajouter des piquets clairement identifiés.

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification

Date de l'inspection : 14 mai 2015 Heure d'arrivée : 9 h 30 Heure de départ : 12 h 07
Inspecteur : Fouad Ghafir Accompagné de :

N° intervention : 300953057 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-15-01-02122-01 N° du rapport d'inspection : 401251908
N° demande : 200204360 Type de demande : Projet / programme
But de l'inspection : I-III-2 / Mont-Laurier / 2626-3350 Québec inc.- vérifier la conformité environnementale actuelle de la sablière (suivi CA)

Lieu inspecté

Nom du lieu : sablière (2626-3350 Québec inc.)
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2060641 Type de lieu : sablière
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : Route 309 Sud
À côté de l'enclos des Cerfs Rouges.
En face du 847, chemin de la Lièvre Sud.
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,455641787700:-75,494021560200

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
2626-3350 Québec inc.		1090, rue Industrielle Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6	90540147

Conditions météo

Ensoleillé

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Pascal Lachaine	Représentant / 2626-3350 Québec inc	819-440-9332
M. Coursol	Ancien propriétaire /Gestion R.H. Coursol inc.	

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : M. Pascal Lachaine et M. Coursol

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 18 Nombre de photos annexées au rapport : 11

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Fouad Ghafir avec un appareil photo de type Canon PowerShot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\ghafo01\7610-15-01-02122-03\2015-05-14

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée,

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1 2	Limite d'exploitation de la sablière Gestion R.H. Coursol inc. Carte Google 2015 représentant l'aire d'exploitation actuelle et les sections restaurées du lot p-8.
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO**2 Mise en contexte (facultatif)** SO

Un certificat d'autorisation a été émis à Gestion R.H. Coursol inc. en date du 28 avril 2005 pour l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 7 du rang 2 à Mont Laurier. La sablière s'étend sur une surface de 7.97 ha. Une demande de cession du certificat d'autorisation (CA) a été déposée par la société 2626-3350 Québec inc. pour l'exploitation de cette sablière.

L'analyse de cette demande a conduit à la fermeture de celle-ci. En effet, il a été observé par cartographie que des parties du lot voisin soit le lot 8 ont été exploitées. La restauration de ces parties est préalable à la cession de ce CA. Les échanges qui ont eu lieu entre le secteur de l'analyse et le nouveau propriétaire ont conclu à ce que le nouveau propriétaire procède à la restauration des parties non autorisées préalablement à la cession du CA.

À la suite de cette constatation, une inspection a été nécessaire afin de vérifier la conformité de l'exploitation de la sablière.

3 Description de l'inspection

Le 14 mai 2015, je me déplace vers le lieu de la sablière. Sur place je rencontre M. Pascal Lachaine de 2626-3350 Québec inc le nouveau propriétaire et M. Coursol de Gestion R.H. Coursol inc. Sur les lieux, nous discutons des limites de l'aire d'exploitation de la sablière.

J'utilise la carte des lieux déposée à l'appui de la demande du CA émis en 2005. Cette carte est signée par un arpenteur – géomètre et qui délimite clairement les limites d'exploitation. J'explique brièvement les limites d'exploitation en comparant d'autres cartes les plus récentes trouvées dans google map et celle dans SAGO afin d'identifier les limites d'exploitation.

J'informe M. Lachaine et M. Coursol que toutes les sections exploitées sur le lot 8 doivent être restaurées. M. Coursol m'explique que la plupart des sections du lot 8 ont été remise en culture. Il mentionne que lui n'a jamais exploité ce lot et que c'est l'ancien propriétaire. Je l'informe que c'est la responsabilité du propriétaire actuel de respecter le CA émis par le ministère. Je lui demande de me faire voir les sections du lot 8 qui ont été restaurées.

Une section à l'Est sur le lot 8 a été remise en culture. Des petits arbres sapin ont été plantés (photos 1 et 2). Nous allons par la suite jusqu'à la limite du lot 7 à l'ouest de l'aire d'exploitation. Un repère est installé indiquant le domaine Coursol (photo 3). Il y a un chemin vers cette section (photo 4).

M. Coursol m'indique la limite nord du lot 7 par rapport au lot 8. Un repère est installé et qui délimite le lot 8 du lot 7 (photo 5). La section à gauche du repère illustre une section du lot 8 à restaurer. Je les informe que cette section doit être restaurée. Un peu de végétation est apparente sur cette section (photo 6). M. Lachaine procédera à la restauration de cette section dans les plus brefs délais. M. Coursol quitte les lieux. Je poursuis les discussions avec M. Lachaine relativement à la section à restaurer. Je lui demande de soumettre un plan de restauration. Il quitte les lieux. Je poursuis mon inspection. Le panorama 1 illustre la section ouverte sur le lot 7. Plusieurs tas de sable sont présents sur le site. La carte 1 délimite la surface approximative de la section à restaurer. La carte 2 illustre l'aire d'exploitation actuelle ainsi que les parties qui ont fait l'objet d'une restauration.

Une section sur le lot p-8 qui semblait avoir été exploitée dans la cartographie a été restaurée. La végétation est apparente en surface (photo 7). Des accumulations d'eau longe les sections ouest des lots 7 et 8 (photos 8, 9 et 10).

Près du portail d'accès vers le chemin menant à la sablière, la section à gauche de la grille est recouverte de végétation (photo 11).

Je quitte les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Une vérification dans la cartographie SAGO montre que la section autorisé sur le lot 7 occupe deux lots rénovés du cadastre du Québec soit le lot 5262905 et le lot 5262770 (ce lot occupe le lot p-8 ainsi qu'une partie du lot p-7).

L'aire ouverte sur le lot p-7 est d'environ 2.5 ha. L'aire à restaurer sur le lot 5262770 du cadastre du Québec

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

anciennement lot p-8 est évaluée à environ 2331 m².

La carte disponible dans le système SAGO date de l'année 2000. Cette carte montre bien que certaines parties du lot p-8 ont été exploitées par l'ancien propriétaire selon l'information recueillie le jour de l'inspection.

La carte trouvée dans google map de 2015 montre, que la plupart des sections du lot p-8 sont recouvertes de végétation. Plusieurs chemins de circulation relient les deux lots.

Appel téléphonique :

Je contacte M. Pascal Lachaine le 22 mai 2015 afin de l'informer des sections du lot p-8 à restaurer. Je lui laisse un message. Je le rappelle le 26 mai à la suite de son appel. Je l'informe qu'une section du lot p-8 doit être restaurée. Il m'informe que les travaux de restauration ont débuté. Je lui demande de soumettre le plan de restauration à l'analyste au dossier. Je l'informe qu'une vérification de la restauration sera faite préalablement à la cession du CA.

Fin de la conversation.

5 Conclusion

- Il n'y avait pas d'exploitation le jour de l'inspection.
- L'aire ouverte est d'environ 2,5 ha sur le lot p-7 et environ 2331 m² sur le lot p-8.
- L'aire ouverte sur le lot p-8 sera restaurée.
- Le nouvel exploitant a été avisé de remettre en culture la partie ouverte du lot p-8 préalablement à la cession du certificat d'autorisation.
- Le représentant de l'ancien propriétaire R.H. Coursol inc. indique que c'est l'ancien propriétaire qui a exploité cette partie. Il a été informé qu'elle doit quand même être restaurée.
- Le nouveau propriétaire procédera à la restauration de cette partie.
- L'exploitation de la sablière sur le lot p-7 est conforme au CA.
- L'aire d'exploitation occupe deux lots rénovés du cadastre du Québec soit le lot 5262905 et le lot 5262770 (ce lot occupe le lot p-8 ainsi qu'une partie du lot p-7).

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de :

- Vérifier par une inspection ou autre qu'inspection la restauration de la section ouverte du lot 5262770 anciennement partie du lot 8.
- Informer le nouveau propriétaire de soumettre le plan de restauration.
- Fermer l'intervention.

Rédigé par : Fouad Ghafir

Signature :

Date de signature : 22 mai 2015

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

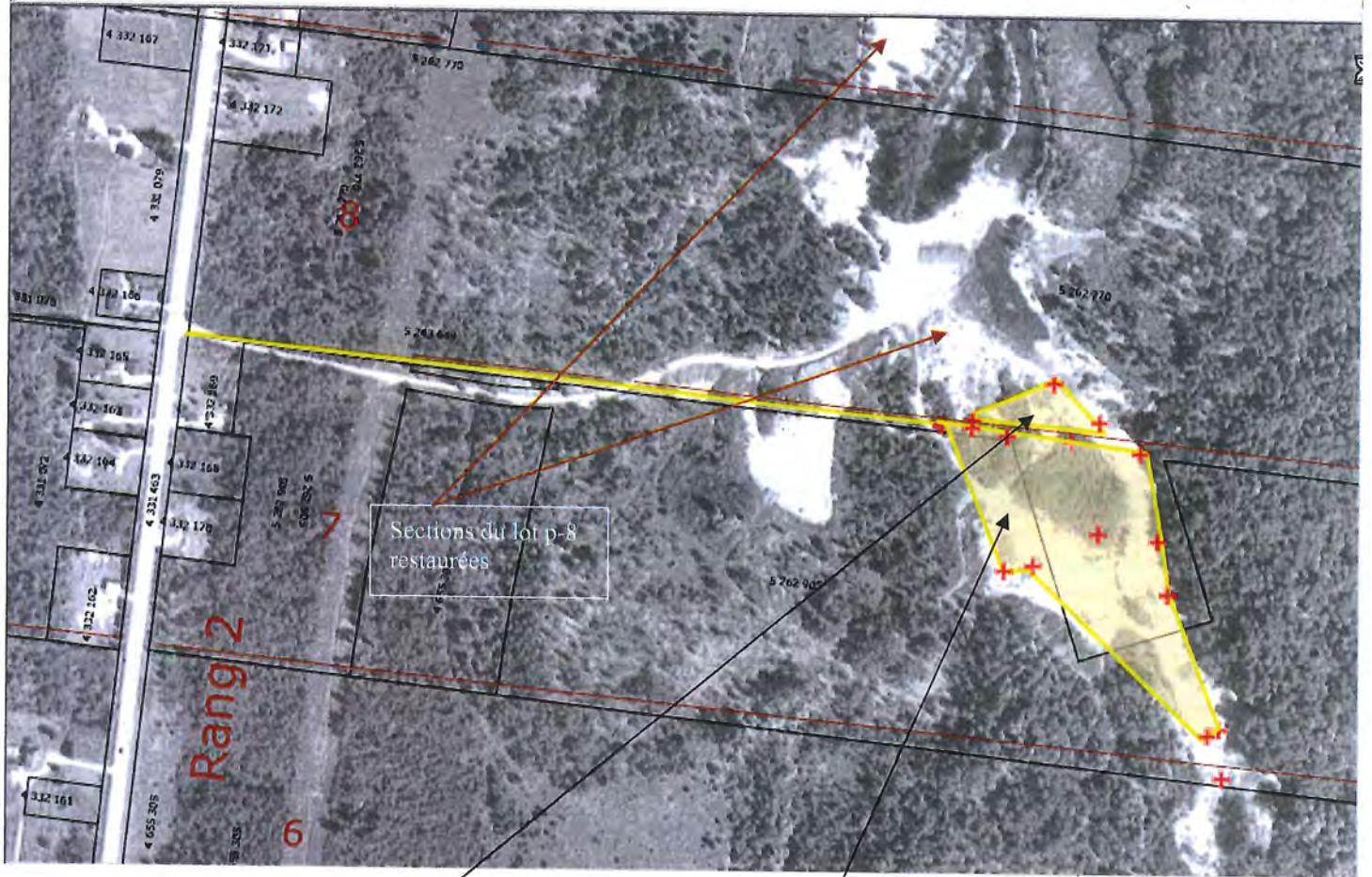
Date :

2015/06/05

Commentaires :

Étendue : 1 113 m Échelle approx : 1 / 5 009

100 m



Section du lot p-8 à restaurer

Section du lot p-7 autorisée

- P12: Secteur II-E
- + 46° 27' 18.1", -75° 29' 38.1"
- P13: Limite - repère
- + 46° 27' 18", -75° 29' 35.5"
- P14: Limite - repère
- + 46° 27' 18", -75° 29' 33"
- P15: Limite Ouest
- + 46° 27' 17.9", -75° 29' 30.3"
- P16: Limite Lot 7
- + 46° 27' 14.2", -75° 29' 28.7"
- P17: Limite S-O
- + 46° 27' 14.2", -75° 29' 28.7"
- P18: Limite S-O
- + 46° 27' 15.6", -75° 29' 29.3"
- P19: Lot 8
- + 46° 27' 18.6", -75° 29' 32"
- P20: Lot 8
- + 46° 27' 19.5", -75° 29' 33.9"
- P21: Lot 8
- + 46° 27' 18.3", -75° 29' 36.9"
- P22: Limite lot 8
- + 46° 27' 18.1", -75° 29' 36.9"
- P5: Limite Lot 7
- + 46° 27' 09.5", -75° 29' 25.9"
- P6: Secteur sud
- + 46° 27' 10.60", -75° 29' 26.60"
- P7: Secteur Sud
- + 46° 27' 10.8", -75° 29' 26.2"
- P9: Secteur sud
- + 46° 27' 15.6", -75° 29' 31.6"
- Superficie Lot 8

- Orthos actuelles 1996-2012
- Distance
- 622,3 m
- P10: Secteur S-E
- + 46° 27' 14.6", -75° 29' 34"
- P11: Limite S-E
- + 46° 27' 14.4", -75° 29' 35.1"
- P12: Secteur II-E
- + 46° 27' 18.1", -75° 29' 38.1"
- P13: Limite - repère
- + 46° 27' 18", -75° 29' 35.5"
- P14: Limite - repère
- + 46° 27' 18", -75° 29' 33"
- P15: Limite Ouest
- + 46° 27' 17.9", -75° 29' 30.3"
- P16: Limite Lot 7
- + 46° 27' 14.2", -75° 29' 28.7"

- Superficie Lot 8
- 2 331,0 m²
- Superficie lot 7
- 24 989,5 m²

Carte 2 : Carte Google de 2015 représentant l'aire d'exploitation actuelle et les sections restaurées du lot p-8



Limite
approximative
du lot p-7

Reprise de la végétation de
la section près du chemin
d'accès

Sections du lot p-8
restaurées

Sections du lot p-8 à
restaurer

Sections restaurées en plan
d'eau



Photo 1: IMG_0540.jpg : Section dut lot p-8 restaurée au nord



Photo 2 : IMG_0541.jpg : Idem



Photo 3; IMG_0542.jpg : Limite sud du lot p-7



Photo 4; IMG_0543.jpg : Chemin entre la limite du lot p-7 et l'aire d'exploitation.



Photo 5 : IMG_0544.jpg : Repère délimitant les lot p- 7 du lot p-8. A gauche, la section du lot p-8 à restaurer.



Photo 6 : IMG_0547.jpg : Section du lot p-8 à restaurer.



Photo 7 : IMG_0553.jpg : Une section du lot p-8 restaurée



Photo 8 : IMG_0554.jpg : Accumulation d'eau à l'ouest sur le lot p-7



Photo 9 : IMG_0555.jpg : Accumulation d'eau à l'ouest du lot p-8

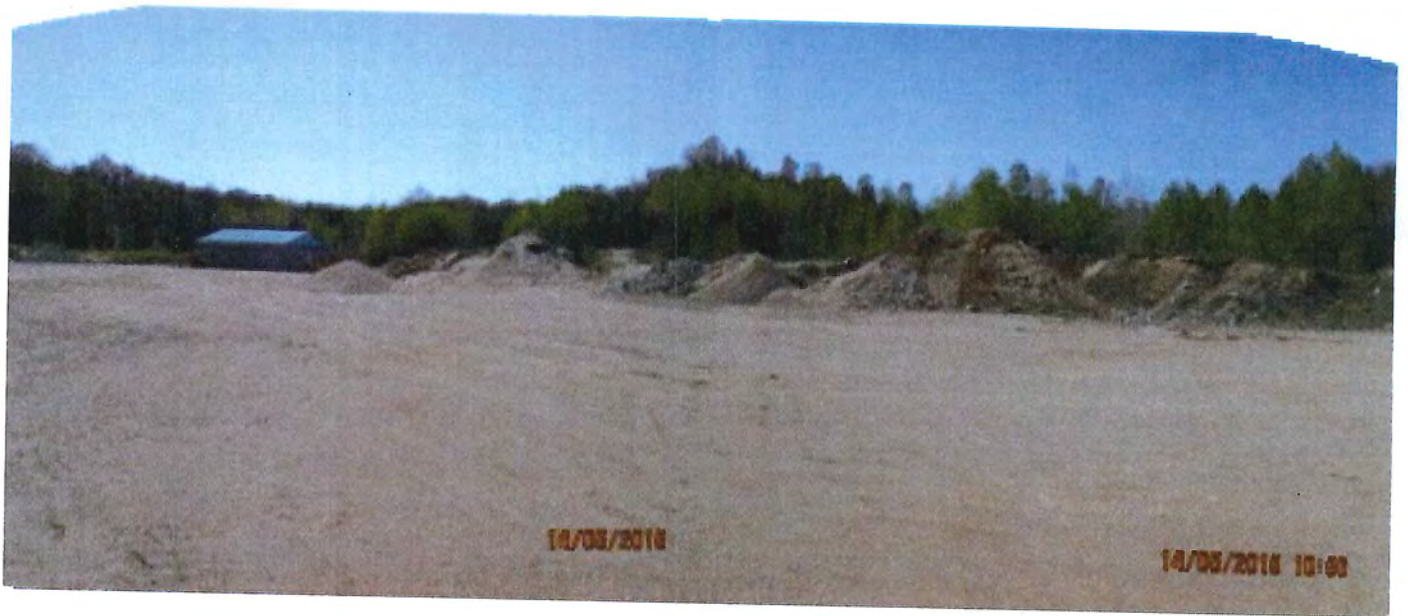


Photo 10 : IMG_0556.jpg : Idem



Photo 11 : IMG_0557.jpg : Section près de l'accès vers la sablière
La végétation a repris dans cette section.

Panorama 1 : Aire d'exploitation ouverte sur le lot p-7



1 Identification

Date de l'inspection : 2015-06-25	Heure d'arrivée : 13 h 22	Heure de départ : 13 h 52
Inspecteur : Fouad Ghafir	Accompagné de :	

N° intervention : 300969401	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-15-01-02122-03	N° du rapport d'inspection : 401270973
N° demande : 200204360	Type de demande : Projet / programme
But de l'inspection : I-III-2 / Mont-Laurier / 2626-3350 Québec inc.- suivi de la restauration de la section du lot p-8 constatée lors de l'inspection du 14 mai 2015 à la suite de la demande de cession du CA.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : sablière (2626-3350 Québec inc.)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2060641	Type de lieu : sablière
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 061420-Robertson, Canton de, Rang/Concession/Bloc. :2, No lot :p-7 En face du 847 chemin de la Lièvre Sud.	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,455641787700:-75,494021560200	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
2626-3350 Québec inc.		1090, rue Industrielle Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6	90540147

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées <input checked="" type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
M. Pascal Lachaine	Responsable / 2626-3350 Québec inc.	819-440-9332

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : M. Pascal Lachaine			

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 3	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Fouad Ghafir avec un appareil photo de type Canon powershot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\ghafo01\7610-15-01-02122-03\2015-06-25	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------------------	--

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Le but de l'inspection est de vérifier si la restauration de la section du lot p-8 a été réalisée. Cette inspection entre dans le cadre de la demande de cession de certificat d'autorisation.

3 Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux. Je rencontre M. Pascal Lachaine / responsable chez 2626-3350 Québec inc. Il m'explique les actions qui ont été réalisées. Une remise en culture a été réalisée la même que celle existante sur les autres sections de ce lot. M. Lachaine m'indique que c'est M. Coursol l'ancien propriétaire qui a réalisé les travaux. Trois photos ont été prises lors de cette inspection. Je fais le tour de la section restaurée et je quitte les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

- La section du lot p-8 a été restaurée tel que demandé lors de la précédente inspection.
- Une mise en culture a été effectuée.


Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de :

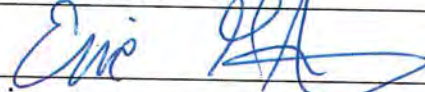
- Informer l'analyste au dossier des résultats de l'inspection.
- Fermer l'intervention.

Rédigé par : Fouad Ghafir

Signature :  Date de signature : 14 juillet 2015

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : **Éric Gauthier** Fonction : Chef d'équipe

Signature :  Date : 2015/07/16

Commentaires :



Photo 1 : IMG_0615.jpg : Remise en culture de la section du lot p-8. La roche délimite le lot p-7 du lot p-8.



Photo 2; IMG_0616.jpg : Vue de l'ensemble de la section restaurée.



Photo 3 : IMG_0617.jpg : Idem

Direction de l'analyse et de l'expertise régionales de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Date : 2015-07-20

N/Réf.: 7610-15-01-02122-10 (2626-3350 Québec inc.)

Objet : Exploitation d'une sablière

Résumé :

Une conversation téléphonique s'est tenue en date du 20 juillet 2015 avec la présidente de la compagnie 2626-3350 Québec inc., madame Céline Léonard (819-440-7716).

Dans le cadre de la présente demande de cession de certificat d'autorisation, un plan de localisation daté du 13 décembre 2004 a été déposé. Ce plan démontre que le chemin d'accès prend sa source sur une partie du lot 5 262 770 (anciennement une partie du lot 8), se dirige ensuite vers une partie du lot 5 262 905 (anciennement une partie du lot 7), pour se diriger à nouveau vers une partie du lot 5 262 770. Selon madame Léonard, rien ne va changer dans la présente demande de cession.

Cependant, dans le cadre de l'éventuelle demande de prolongation de l'exploitation de cette sablière (le certificat d'autorisation prend fin le 31 décembre 2015), un nouveau plan de localisation sera déposé et inclura un chemin d'accès qui sera localisé uniquement sur une partie du lot 5 262 905 (anciennement une partie du lot 7).


EM/ Eric Massicotte, agronome